

9^e Congrès international
Association Internationale pour la Formation, le Recherche et
l'Intervention sociale (AIFRIS)
4 au 8 juillet 2022 - Bruxelles, Belgique

*« Paroles, expériences et actions des usagères et usagers
dans l'intervention sociale : rendre visible l'invisible »*

Appel à contributions

On assiste, depuis plusieurs années, à une montée en puissance de la « place des usagères et usagers » dans l'intervention sociale, tant dans les références qui la guident que dans les pratiques et dans leur organisation. La parole, les savoirs, la participation des bénéficiaires aux décisions qui les concernent, doivent aujourd'hui être pris en compte dans la manière de concevoir, de réaliser et/ou d'évaluer l'intervention, à différents échelons du social. On observe ainsi un retour en force d'une nouvelle figure, celle de l'« usager-citoyen » (Chauvière & Godbout, 1992 ; Jaeger, 2011 ; Pelletier, 2015).

Cette configuration revivifiée des rapports entre usagères, usagers, professionnel-le-s et institutions se décline de façon diversifiée selon les contextes nationaux ou institutionnels. Elle transforme les objectifs et les modalités des politiques publiques ainsi que les pratiques professionnelles à l'égard des personnes en situation de vulnérabilité. Elle est porteuse de questions et d'enjeux renouvelés pour tous et toutes.

Le terme d'usager en question

Centré autour des différentes figures de l'individu «inadapté», «invalide», «anormal», (Autès, 1999 ; Castel, 2009), le travail social est aujourd'hui présenté à la fois comme un métier d'essence relationnelle au service des personnes (ou des groupes...), qui s'adresse non seulement aux personnes mais aussi aux processus qui les rendent vulnérables dans des contextes donnés (Aballéa, 2003). Il participe, malgré tout, aussi aux modes de catégorisation et de classification.

Le processus de classification est le résultat des modes de représentation, des définitions et des prises de position sur la nature et la genèse des pauvretés, des handicaps, des inadaptations, etc. Généralement, on procède par identification des problèmes sociaux attribués à des catégories de personnes puis on

dérive de cette lecture du fait social vers un traitement institutionnalisé, reflétant une orientation politique.

Dans un contexte de transformations du travail social, des nouvelles définitions et des statuts juridico-administratifs et professionnels font apparaître des figures contradictoires des destinataires de l'aide sociale, de l'éducation et de l'animation, pris entre fragilité et activation dans une « société du travail sur soi »¹ (Vrancken & Macquet, 2006, 2012). L'invention de la catégorie « usager » dans le vocabulaire institutionnel et professionnel du social est sans doute un des faits majeurs de l'évolution contemporaine des services publics et de l'univers du travail social au cours de ces dernières décennies (Vrancken, 2016). L'utilisation de la notion d'« usager » renvoie à la recherche d'un nouvel équilibre entre les institutions et les utilisateurs (Chauvière & Godbout, 1992), qui se fonde notamment sur un accès aux droits ainsi que sur la reconnaissance d'un savoir expérientiel.

La spécificité du terme « usager » résiderait dans son caractère passe-partout et entre en concurrence avec d'autres dénominations comme « personne concernée », « personne accompagnée », « personne aidée », « allocataire », « ayant droit », « administré·e », « bénéficiaire », « destinataire », « patient·e », « client·e », « public cible », « acteur·trice social·e », « citoyen·ne », etc. Par conséquent, le choix de la terminologie ne fait pas l'unanimité au sein des métiers du travail social. Chacun désigne les personnes qu'il accompagne avec sa propre terminologie, qui est aussi variée qu'il existe de dispositifs : bénéficiaire, résident·e, jeune, enfant, citoyen·ne, client·e²... D'aucun·e·s dénonceront une dépersonnalisation ou une forme de desubjectivation lorsqu'il s'agit de produire un énoncé général. Faut-il rappeler aussi que souvent, les destinataires de l'intervention « ne se qualifient pas spontanément ou “naturellement” eux-mêmes d'usagers, de bénéficiaires. Et quand ils le font, ils n'empruntent pas nécessairement les mêmes mots, les mêmes étiquettes que les travailleurs sociaux ou que les institutions » (Vrancken, 2016, p. 135). Si le terme « usager » apparaît pour la plupart comme insatisfaisant, il n'existe cependant pas de terme aussi général pour désigner celles et ceux qui participent, avec les professionnel·le·s, à la relation de travail social. Un des multiples inconvénients de ce terme – à l'instar de celui de « travailleur social » - est, par ailleurs, d'être employé presque exclusivement au masculin, travestissant de fait la réalité des pratiques de travail social.

C'est pourquoi nous proposons d'utiliser indifféremment, dans la suite du propos, les termes d'usagères et usagers, personnes concernées, personnes accompagnées, bénéficiaires ou destinataires.

L'ensemble des notions mobilisées dans les rapports aux bénéficiaires (« parole », « expertise », « expérience », « participation », « savoirs », ...) semblent, elles aussi, essentielles à clarifier dans leur signification, dans leur portée, dans leurs contextes. Elles peuvent en outre servir d'appui pour apprécier le renouvellement (ou non) des réflexions et des pratiques dans l'intervention sociale, la formation et la recherche. La référence à la notion polysémique « d'usager-citoyen· » questionne, quant à elle, directement les régulations du

¹ La société du travail sur soi invite désormais chacun·e à se prendre en charge, à devenir autonome et entrepreneur·e de sa propre vie. Désormais la compétence régulatrice de l'Etat social se déplacerait sur les individus eux-mêmes, aidés et accompagnés par les dispositifs publics (Vrancken & Macquet, 2006, 2012).

² Cf. Document, « L'action sociale et les usagers. Quelles relations ? et quelles perspectives ? », Métropole de Lyon pôle transformation et régulation direction de la prospective et du dialogue public, 2015.

pouvoir, les approches, les modes d'intervention, les pratiques professionnelles et les normes de gestion au sein des institutions et des dispositifs.

En quoi et dans quelles limites la prise en compte de cette figure de l'usager-citoyen permet-elle de rendre davantage visible ce qui restait non perçu, non pris en compte dans l'intervention ou dans les politiques sociales ?

En quoi et à quelles conditions est-elle porteuse de nouvelles avancées démocratiques ?

C'est à l'actualité de cette problématique que le 9^e Congrès de l'AIFRIS est consacré.

Dans le prolongement des Congrès précédents, l'objectif du Congrès de Bruxelles est de réunir témoignages, observations, points de vue et analyses venant d'horizons divers et sur des espaces sociaux différenciés, afin d'approfondir l'identification et la compréhension des nombreux enjeux inhérents à la parole et à la participation des destinataires dans l'élaboration des politiques sociales et des pratiques d'intervention, de formation et de recherche.

La compréhension et la mise en perspective d'une telle problématique nous invitent à privilégier le croisement des savoirs, la transversalité ainsi que l'interdisciplinarité, par la confrontation des points de vue entre les différents partenaires de l'action sociale. A cette fin, les contributions seront structurées autour de 3 axes spécifiques, en tenant compte des contextes socio-culturels et nationaux différents.

AXE 1

Favoriser le dialogue dans les pratiques d'intervention sociale, de formation et de recherche

Quels sont les enjeux éthiques et/ou politiques soulevés par les pratiques appelant à prendre en compte la parole des destinataires dans l'intervention, la formation ou la recherche ?

Quelles sont les limites et les possibilités du dialogue dans les situations de pluralisme social, culturel et moral ? Quels en sont les enjeux en termes d'interculturalité ?

Quelles médiations peuvent servir d'appui au dialogue entre praticien·nes et personnes accompagnées, dans une société de responsabilisation de ces dernières ?

Quelles formes d'expression alternatives existent, émergent ou sont à créer afin de prendre en compte la voix des personnes concernées ?

En quoi la prise en compte de la parole des bénéficiaires interpelle ou transforme-t-elle les pratiques sociales de première ligne, de recherche et de formation ?

La littérature scientifique a déjà décrit comment les professionnel·le·s du travail social ont mis en œuvre un savoir-faire spécifique qualifié “d’administrativo-relational”. Quotidiennement, elles et ils utilisent les outils de la parole (écouter, faire parler, aider à s’exprimer, conseiller, traduire, convaincre, voire se faire porte-parole, ...) (Autès, 1996 ; Ion & Tricart, 1984 ; Gaspar, 2012) pour faire émerger ou reformuler une demande, une plainte. On se trouve, là, dans un espace d’intermédiation, entre une société et un monde où se tissent des « appartenances qui font sens » (Autès, 1996). Si cette pratique s’inscrit de longue date dans la manière d’envisager l’intervention, l’appel, voire l’injonction à la prise en compte de la parole de l’usagère ou de l’usager dans l’intervention, dans l’évaluation des pratiques et des institutions, ou encore dans la construction des politiques, est aujourd’hui au cœur des dispositifs propres à l’Etat social actif. Cette nouvelle forme de gouvernance plus procédurale valorise le « travail sur soi » et les capacités réflexives des bénéficiaires, leur auto-implication subjective et responsable dans la prise en charge des problèmes sociaux qui les concernent, ou encore leur participation à la vie démocratique (Cantelli & Genard, 2007 ; Demailly, 2008). Dans ce cadre, leur parole, attendue par les institutions et les professionnel·le·s, participe de la mise en œuvre des politiques, et est canalisée par les dispositifs qui l’encadrent. Elle est indissociable de rapports de pouvoir et de certaines représentations de ce qui peut être dit et fait, déterminant fortement la capacité de la parole à agir sur la situation, son sens et sa portée (Dierckx, 2016). Par exemple, il ne suffit pas d’attribuer le statut d’expert·e pour éliminer les rapports d’autorité pouvant traverser les contextes d’interactions avec les intervenantes et intervenants sociaux.

Des personnes concernées, souvent regroupées au sein d’associations, de groupes, de collectifs, sont désireuses de faire entendre leur voix face aux intervenant·e·s professionnel·le·s et aux instances décisionnelles. Le principe d’une reconnaissance de la prise de parole (Hirschman, 1995) s’inscrit sans nul doute dans un horizon d’émancipation et de « renouvellement démocratique des pratiques d’intervention sociale » (Parazelli, 2004, 2009). Cependant, sa mise en œuvre appelle des commentaires critiques. D’une part, nous savons aujourd’hui combien l’injonction au travail sur soi peut s’avérer écrasante pour les personnes les plus fragiles, les moins protégées, les moins outillées. C’est la thèse de l’individu par défaut, chère à Robert Castel (2009). D’autre part, la valorisation contemporaine de l’autonomie (Parazelli, 2018), de l’entrepreneuriat et du travail sur soi, envisagés sous l’angle capacitaire, soulève la question de l’espace laissé à l’incapacité (Scutenelle, 2018) et aux dynamiques de dépossession de la parole.

Dans ce premier axe, les communications s’articuleront donc sur la place et la portée de la parole, mais aussi sur d’autres formes d’expression des destinataires de l’intervention sociale. Elles pourront porter sur leurs conditions d’expression, sur les processus de dépossession et d’appropriation qui les traversent, sur leurs rapports avec la citoyenneté et la démocratie, aux différents échelons du social. Elles pourront s’intéresser à la portée transformatrice et aux limites de différentes formes de dialogues expérimentées dans les pratiques d’intervention, de formation ou de recherche. Elles pourront enfin analyser les enjeux de cette prise en compte de la parole et du dialogue pour l’intervention sociale, pour la formation ou pour la recherche.

AXE 2

Interroger les logiques d'action et de reconnaissance de l'expérience des usagères et usagers, au croisement de l'intervention, de la recherche et de la formation

Comment les personnes concernées sont-elles impliquée·e·s dans les orientations et la mise en œuvre concrète des services, de la formation des professionnel.le.s ou encore de la recherche ?

Quelles dynamiques, quels acteurs et quelles actrices sont engagé.e.s dans la reconnaissance et la légitimation des savoirs d'expérience inhérentes aux pratiques d'intervention sociale ?

La mobilisation et la reconnaissance institutionnelle de l'expertise des usagères et usagers entraînent-elles une redistribution du savoir, du pouvoir et des responsabilités, et dans quel contexte ?

Quelles sont les méthodes susceptibles de dynamiser le croisement des expertises d'usagers avec celles des professionnels du travail social et des milieux académiques ?

La prise en compte des savoirs des personnes concernées a-t-elle un impact sur la « professionnalisation » des intervenant.e.s et/ou des chercheur.e.s et si oui, lequel ?

L'idée selon laquelle la résilience, l'expérience, le savoir situé et la connaissance de vécu sont sources à la fois d'apprentissage (Steenssens & al., 2010) et de recherche d'un nouvel équilibre entre les institutions, les professionnel.le.s et les bénéficiaires n'est pas nouvelle. Pour se limiter aux années 1970 et 1980, on trouve notamment un grand nombre de travaux qui analysent les caractéristiques, les conditions et les processus de production de cette connaissance et qui reconnaissent l'utilisateur ou l'utilisatrice comme dépositaire d'un savoir d'usage ou d'expérience (Defraignetaudieu, 2012).

L'expression « usager-expert »³ se définit par le fait qu'une personne a acquis de l'expérience et de la compétence par l'expérience et la pratique. Ainsi l'utilisateur·e expert·e serait celle ou celui qui a développé un savoir expérientiel et profane qui peut venir compléter ou concurrencer le savoir des professionnel.le.s (Boudier, Bensebaa & Jalanczy, 2012). De plus en plus souvent sollicité·e dans divers milieux institutionnels, dans une perspective d'entraide ou de médiation au sein de services s'adressant aux individus ayant connu le même type de souffrance ou de handicap, en collaboration ou en complémentarité avec les professionnel.le.s (voir notamment Demailly & Garnoussi, 2015), l'utilisateur·e expert·e devient aussi, dans certains contextes, davantage partie prenante des processus de recherche, contribuant parfois à l'élaboration de la

³ Ces nouvelles figures de l'intervention sociale se sont incarnées dans des dénominations diverses : « expert de vécu », « patient-expert », « usager expert », « grands-frères », « femmes relais », « parent expert », « groupes ressources », etc.

problématique et des objectifs, à la récolte de données, à l'analyse ou à l'évaluation de ses résultats, etc... Certaines écoles de travail social sollicitent aujourd'hui la participation d'usagères et d'usagers dans le processus de formation des futur·e·s professionnel·le·s et constituent ainsi un modèle de formation, plus inclusif et plus égalitaire (Morin & Lambert, 2017).

Les concepts de « savoir expérientiel », de « savoir profane », d' « expertise de vécu », sur lesquelles s'appuient ces pratiques, méritent d'être interrogés. L'expérience des usager·e·s et de leurs réseaux peut, à titre d'exemple, être questionnée à partir de la situation d'un jeune en contact avec un service social : « il peut en apparaître comme le bénéficiaire direct, alors que ses parents, son école, ses voisins le sont souvent aussi » (Hassaini & Gillet, 2019). Des constats similaires sont exprimés dans les services de santé mentale où le croisement des expertises de multiples protagonistes, patient·e·s, famille, voisin·e·s, ami·e·s, joue un rôle important dans le processus de guérison (Le Floc'h, 2015).

Lorsque l'expertise des bénéficiaires est mobilisée par une organisation, plusieurs questions peuvent se poser quant à son statut, sa mise en œuvre, ses effets réels sur la dynamique relationnelle, le processus d'aide ou les pratiques institutionnelles, les représentations par les professionnel·le·s du « problème social » et des personnes qui y sont confrontées, sur leur *empowerment* et la manière dont il est mobilisé. Les pratiques elles-mêmes des « usager·e·s-expert·e·s », dans la manière dont ils ou elles s'approprient leur rôle et s'inscrivent dans les rapports avec les professionnel·le·s et les institutions qui les engagent, sont intéressantes à analyser. Ainsi, une recherche menée auprès de médiateurs et de médiatrices de santé a montré que le savoir d'expérience des pair·e·s en santé mentale, comme « savoir y faire avec la domination » (Demailly & Garnoussi, 2015), les distingue de celui des professionnel·le·s par leur style, leur technique et leur visée.

Ces nouvelles pratiques réinterrogent ainsi les relations entre pouvoir et savoir, et ce qu'ils font aux sujets (Foucault, 1994). La pluralité des expertises peut engager aussi des « luttes définitionnelles » (Gilbert & Henry, 2012) ou des rapports de force à l'occasion desquels l'expertise profane peut être portée et légitimée par l'intervention de collectifs institutionnalisés (groupements, organisations syndicales, ...) ou en voie d'institutionnalisation, ou encore par l'intermédiaire d'alliances entre acteurs et actrices de l'intervention sociale.

Dans ce deuxième axe, les communications pourront porter sur les leviers de reconnaissance de l'expérience des personnes concernées, sur les méthodes, ou encore sur le rôle joué par les acteurs et actrices pour dynamiser le croisement entre expertises. La question de l'émergence de rapports de force, d'alliances, de conflits de pouvoirs ou de risques de déprofessionnalisation des professionnel·le·s pourra également être abordée dans ce cadre. Enfin, les contributions pourront interroger les effets et enjeux de la prise en compte de l'expérience des bénéficiaires dans les dynamiques d'intervention et de production de connaissances partagées.

AXE 3

Questionner les initiatives participatives dans une visée politique

Dans les pratiques d'intervention, de recherche et de formation, quels sont les effets observés de la participation des « parties prenantes » là où elle est mise en place ?

Quels types d'alliance se nouent entre mondes de la recherche, de la formation, des pratiques professionnelles et de la société civile pour comprendre et faire face aux problèmes sociaux ?

Comment éviter l'écueil d'une instrumentalisation des bénéficiaires et d'une neutralisation du pouvoir d'interpellation des professionnel·le·s du travail social dans les initiatives participatives ?

Quels sont les enjeux des politiques sociales actuelles en termes de paroles, droits et de trajectoires des usagers ?

Dans quelles conditions l'approche participative peut-elle constituer un élargissement de l'espace démocratique et de l'émancipation citoyenne ? A contrario, peut-elle constituer une technique de rationalisation et de gouvernement de soi, ou encore produire de nouvelles formes d'inégalités et d'exclusion de celles et ceux qui restent en dehors de ses frontières ?

La participation apparaît comme un leitmotiv omniprésent dans le discours des cabinets ministériels (Gaspar, 2015), des institutions publiques, des secteurs associatifs et des professionnel·le·s du social (Hamzaoui & Bingen, 2010). Son engouement est tel que Loïc Blondiaux (2008) parle de « nouvel impératif participatif » pour évoquer son caractère incontournable. La participation est pensée comme le moyen de réduire la distance entre les institutions et les citoyen·ne·s d'une part, et de favoriser l'implication des usagères et usagers à la prise en charge de leurs problèmes, à la gestion de la cité et à renouer des liens sociaux d'autre part. Mais elle peut aussi être vue comme « appropriation de l'acte démocratique » (Parazelli, 2004, 2009).

Comme toutes notions polysémiques, la notion de participation, et les notions avoisinantes (*empowerment*, implication, consultation, autogestion, cogestion, self help, etc.) font l'objet de différentes interprétations et nous renvoient à une diversité d'outils, de contexte et de principes d'application (Blondiaux, 2008). On peut distinguer au moins deux interprétations. La première s'inscrit dans les idéaux de la démocratie participative pour favoriser « l'élargissement de l'espace démocratique » (Parazelli, 2009) et l'émancipation citoyenne. Tandis que la deuxième est réduite à un technicisme rationalisateur (Martin, 2009), parfois limitée à codifier la participation en la rendant obligatoire (Parazelli, 2004, 2009).

Dans la première version, on peut faire appel à différents processus d'éducation populaire ou permanente qui, autour des mouvements sociaux et des partenaires associatifs, ont participé à la prise en compte de la parole citoyenne et ont porté cette parole dans leur structure et par rapport à la négociation sociale. Des universités populaires ou ouvertes ont été créées selon cette conception dans le but de démocratiser l'accès au savoir et sa divulgation. En Amérique

latine, des approches comme la pédagogie de l'opprimé (Freire, 1967, 1974) sont mises en œuvre et donnent au travail social de ces pays une coloration plus socio-politique. Ce type de démarche suscite la construction d'outils participatifs et collaboratifs tels que le théâtre de l'opprimé ou l'art participatif (Boal, 2003). Ces notions regagnent de l'intérêt dans d'autres régions du monde pour renouer avec des objectifs liés à l'éducation populaire ou permanente comme leviers de changement sociétal à différents niveaux.

Dans la deuxième vision, fer de lance de la politique d'activation et de travail sur soi, la participation ne semble consister qu'en un ensemble de procédures pour servir un référentiel d'appréciation de la performance sociale des bénéficiaires, ou encore pour reproduire le modèle de l'entreprise privée en invitant des destinataires devenus partenaires à prendre part à un sondage de satisfaction sur l'offre de services. Ce référentiel utilitariste, instrumentalisant des contenus de participation est, d'une part, subordonné au modèle économique néolibéral (efficacité, culte de la performance, mérite) et, d'autre part, fondé sur la nécessité d'insertion et d'obligation sociale. Autrement dit, tout individu a le devoir de gérer sa participation pour assurer sa place dans la société d'insertion. Dès lors, il ne s'agit plus de concevoir la participation en termes de droit (et de citoyenneté), mais en tant que principe d'obligation sociale et d'implication de la personne vulnérable dans le corps social, dans la vie des institutions (Hamzaoui & Bingen, 2010).

Dans ce troisième axe, les communications pourront s'intéresser aux usages des pratiques participatives aux différents échelons du social, en questionnant la manière dont les approches participatives orientent les politiques comme les organisations institutionnelles et académiques, dans le sens d'une transformation émancipatrice ou, au contraire, d'une codification instrumentalisante. Les conditions d'émergence d'un élargissement de l'espace démocratique et de l'émancipation citoyenne seront interrogées, notamment à partir de l'analyse des mouvements sociaux dans les différents contextes nationaux. Enfin, les contributions pourront questionner la manière dont l'expérience de la participation traverse les formations en initiant aux pratiques s'inscrivant dans une visée de transformation sociale.

Bibliographie sélective

Aballéa, F. (2003). Relation de service à l'utilisateur ou relation du service au client ? Les transformations de l'intervention sociale. *Pyramides*, 7, 119-134. <https://journals.openedition.org/pyramides/418>.

Autès, M. (1999). *Les paradoxes du travail social*. Dunod.

Autès, M. (1996). Le travail social indéfini. *Recherches et Prévisions*, 44, 1-10. http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/PSF/44/RP44_MichelAutès.pdf.

Bingen, A. & Pilet, J-B. (Éds). (2015). *L'art de la participation*. L'Université Ouverte.

Blondiaux, L. (2008). Démocratie délibérative vs. Démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines. *Raisons politiques*, 30(2), 131-147.

- Boal, A. (2003). *Théâtre de l'opprimé*. La Découverte.
- Breviglieri, M., Pattaroni, L. & Stavo-Debauche, J. (2003). Quelques effets de l'idée de proximité sur la conduite et le devenir du travail social. *Revue suisse de sociologie*, 29(1), 141-157.
- Boudier, F., Bensebaa, F. & Jalanczy, B. (2012). L'émergence du patient-expert : une perturbation innovante. *Innovations*, 39, 13-25. <https://doi.org/10.3917/inno.039.0013>.
- Cantelli, F. & Genard, J.-L. (Éds). (2007). *Action publique et subjectivité*. L.G.D.J.Editions.
- Castel, R. (2009). *La montée des incertitudes*. Fayard.
- Chauvière, M. & Godbout, J. (Éds). (1992). *Les usagers entre marché et citoyenneté*. L'Harmattan.
- Conseil Supérieur du Travail Social (2015), Refonder le rapport aux personnes – « Merci de ne plus nous appeler usagers », https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Merci_non_usagers-CSTS-2.pdf
- Defraignatardieu, G. (2012). *Université populaire Quart Monde. La construction du savoir émancipatoire*. Presses universitaires de Paris Nanterre. <https://books.openedition.org/pupo/2379>.
- Demilly, L. (2008). *Politiques de la relation. Approche sociologique des métiers et activités professionnelles relationnelles*. Presses universitaires du Septentrion.
- Demilly, L. & Garnoussi, N. (2015). Le savoir-faire des médiateurs de santé pairs en santé mentale, entre expérience, technique et style. *Sciences et actions sociales*, 1. <http://www.sas-revue.org/12-dossiers-n-1/18-le-savoir-faire-des-mediateurs-de-sante-pairs-en-sante-mentale-entre-experience-technique-et-style>.
- Dierckx, C. (2016). Réflexivité, pouvoirs et transformation des pratiques. *Nouvelles Pratiques Sociales*, 28(2), 138-157.
- Fasseur, N., Moulin, Y. & Leduc, A. (Éds) (2013). L'Université populaire de Paris 8 Saint-Denis, dernière utopie vincennoise ? L'éducation populaire, une utopie pour le XXIème siècle. *Les cahiers du Fils rouges*, 18. Editions. du Collectif Formation Société ASBL. <http://ep.cfsasbl.be/Les-Cahiers-du-fil-rouge-9>
- Foucault, M. (1994). Le sujet et le pouvoir. In D. Defert & F. Ewald (Éds). *Dits et écrits 1954-1988 par Michel Foucault*, Gallimard, pp.37-53.
- Franssen A., Lemaigre T. (1998). *La tête hors de l'eau : les détrences sociales en Belgique*. Éditions EVO.
- Freire, P. (1967). *L'Éducation : pratique de la liberté*. Editions du Cerf.
- Freire, P. (1974). *Pédagogie des opprimés*. Editions Maspero.
- Gaspar, J-F. (2015). Solliciter les savoirs des travailleurs sociaux : une action publique visant à la participation. *Sciences et Actions sociales*, 2. <http://www.sas-revue.org/21-n-2/dossiers-n2/36-solliciter-les-savoirs-des-travailleurs-sociaux-une-action-publique-visant-a-la-participation>.
- Gaspar, J-F. (2012). *Tenir ! Les raisons d'être des travailleurs sociaux*. La Découverte.
- Gilbert, C. & Henry, E. (2012). La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion. *Revue Française de Sociologie*, 53, 35-59.

- Hamzaoui, M. & Bingen, A. (Éds). (2010). Vers de nouvelles pratiques participatives ? *Les Politiques sociales*, 3-4.
- Hamzaoui, M. (2002). Le travail social et la gestion de la catégorisation des trajectoires. *Travail, Emploi et Formation*, 3. 27-41.
- Hassaini, L. & Gillet, F. (2019). *Précarité des jeunes : quelle évolution ?* HE2B Cerises.
http://www.sosjeunes.be/IMG/pdf/web_2019-06-15_interpell_action_-_rapport_cerises-he2b.pdf.
- Haut Conseil du Travail Social (2017), *La participation des personnes accompagnées aux instances de gouvernance et à la formation des travailleurs sociaux*.
http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_participation.pdf.
- Hirschman, A-O. (1995). *Défection et prise de parole*. Fayard.
- Ion, J. & Tricart, J-P. (1984). *Les travailleurs sociaux*. La Découverte.
- Jaeger, M. (2011). *Usagers ou citoyens ? De l'usage des catégories en action sociale et médico-sociale*. Dunod.
- Lallemand, M. (2010). *Le travail sous tensions*. Editions Sciences Humaines.
- Le Floc'h, S. (2015). La "Clinique de Concertation". Interview de Jean-Marie Lemaire & Marie-Claire Michaud. *Le Magazine de la FNARS*, 11, 23. [F11 BAT BD-web.pdf \(federationsolidarite.org\)](http://www.federationsolidarite.org/F11_BAT_BD-web.pdf)
- Lo Sardo, S. (2020). *Sortie de rue. Une ethnographie des pratiques d'intervention Housing First*. Edition Le Forum, Bruxelles contre les inégalités.
- Martin, D. (2009). De la démocratie participative à la question de la coopération. In B. Bouquet, J.-F. Drapier & M. Jaeger. (Éds). *Penser la participation entre économie sociale et en action sociale*. Dunod.
- Morin, P. & Lambert, A. (2017). L'apport du savoir expérientiel des personnes usagères au sein de la formation en travail social. *Intervention*, 145, 21-30. <http://www.revueintervention.org/numeros-en-ligne/145/lapport-du-savoir-experientiel-des-personnes-usageres-au-sein-de-la-formation-0>.
- Parazelli, M. (2004). Pourquoi penser le renouvellement démocratique des pratiques d'intervention sociale ? *Nouvelles Pratiques Sociales*, 1(17), 1-8. <https://www.erudit.org/fr/revues/nps/2004-v17-n1-nps871/010569ar/>.
- Parazelli, M. (2009). Le défi du renouvellement démocratique des pratiques d'action et d'intervention sociales. *Nouvelles Pratiques Sociales*, 1(22), 3-12. <https://www.erudit.org/fr/revues/nps/2009-v22-n1-nps3709/039655ar/>.
- Parazelli, M., Campeau, A. & Gaudreau, L. (2018). *L'action communautaire : quelle autonomie pour ses destinataires ?* UQAM.
https://sac.uqam.ca/upload/files/Parazelli_Campeau_et_Gaudreau_2018.pdf.
- Pelletier, J.-F. (2015). Que la révolution patient-usager-citoyen se poursuive. *Santé mentale au Québec*, 40(1), 11-17.
- Portal, B., Desomer, V. & Dutrieux, B. (2017). *Changer le monde au quotidien : L'approche DPA-PC : récits d'expériences, analyses et regards critiques*. Edition UVCW.
- Portal, B. & Jouffray, C. (2019). *Coproduire le changement par le DPA : Le point de vue des personnes et des professionnels*. Presses de l'EHESP.

Richemont, C. & Molin, J.-L. (2015). *L'action sociale et les usagers, quelles relations ? quelles perspectives ? Tour d'horizon d'enquêtes & d'expérimentations en France*. Métropole de Lyon, Direction de la prospective et du dialogue public.

Scutenelle, A. (2018). Prendre en charge la vulnérabilité, reconnaître l'autonomie. La protection judiciaire d'adultes. *Ecrire le Social, la revue de l'AIFRIS*, 1, 40-59. <https://doi.org/10.3917/esra.181.0040>.

Steenssens, K., Van Regenmortel, T., Cortese, V., Vanheerswyngels, A. & Hamzaoui, M. (Éds). (2010). *Evaluation du projet pilote : experts de vécu en matière de pauvreté et d'exclusion sociale au sein des services publics fédéraux*. HIVA.

<https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/troisieme-evaluation-du-projet-pilote-experts-de-vecu-en-matiere-de>.

Topalov, C. (1987). Invention du chômage et politiques sociales au début du siècle. *Les Temps modernes*, 496/497, 53-92.

Vrancken, D. (2016). L'utilisateur, figure incertaine des transformations du social. In M. Hamzaoui, P., Artois, P. & L. Melon. *Le secteur non marchand au cœur du changement*. Couleurs Livres.

Vrancken, D. & Macquet, C. (2012). Focus - Du travail sur soi au gouvernement de soi. *Informations sociales*, 169(1), 76-79. <https://doi.org/10.3917/inso.169.0076>.

Vranken, D. & Macquet, C. (2006). *Le travail sur soi. Vers une psychologisation de la société ?* Belin.

**

Formats, modalités de soumission et évaluation des communications

Formats de communication

L'AIFRIS souhaite recevoir des propositions venant de **formateur/trice.s**, de **chercheur.e.s**, de **professionnel.le.s** et d'**usager.e.s** de l'intervention sociale. Ces propositions devront s'inscrire dans l'un des 3 axes mentionnés ci-dessus. Les questionnements proposés en introduction de chaque axe le sont à titre indicatif ; ils visent à ouvrir des pistes de réflexion.

Les communicant.e.s pourront choisir entre plusieurs formes de communication : **communications scientifiques, compte-rendu d'expérimentations professionnelles ou pédagogiques, témoignages ou compte-rendu d'expériences de vécu, compte-rendu de projets associatifs ou de services innovants**. Les critères d'évaluation seront les mêmes, mais les matériaux exposés pourront différer entre données de terrain ou bibliographiques d'une part, et données des expérimentations d'autre part.

Cette édition verra également se diversifier les formats de contributions en proposant, à côté des communications en ateliers sélectionnées par la voie du présent appel, 3 autres types de présentations accessibles aux congressistes : les « carrefours de savoirs », les animations d'outils participatifs co-construits avec les publics ainsi que les prestations artistiques. Ces contributions font l'objet d'appels distincts.

Modalités de soumission

Le comité scientifique permanent de l'AIFRIS est disponible pour accompagner la personne ou l'équipe de personnes qui souhaiteraient obtenir une aide dans la formalisation de leur communication, ainsi que pour assurer la traduction en français du résumé rédigé dans une autre langue (contact : cspaifris@aifris.eu).

Les propositions de communication sont à remplir en ligne, **à partir du 12 novembre 2021**, sur le site de l'AIFRIS (aifris.eu), et **avant le 12 janvier 2022** (après avoir pris connaissance du mode d'emploi téléchargeable en ligne depuis notre site) uniquement de cette façon. Ainsi, toutes les personnes souhaitant participer à une communication (auteur·e·s et coauteur·e·s) doivent commencer par **créer un compte sur le site aifris.eu**. Les personnes ayant déjà un compte dans la base sont invitées à compléter les informations manquantes.

La proposition doit comporter au maximum 4 000 signes espaces compris et être intégrée dans le cadre prévu à cet effet sur le site. Cette proposition constitue un résumé de la communication en français, qui, si celle-ci est acceptée, sera publiée, en l'état, dans les « préactes » du Congrès. Ces résumés seront mis en ligne en accès public, comme le sont déjà ceux des Congrès précédents (cf. aifris.eu). La proposition est accompagnée, le cas échéant, d'une bibliographie d'un maximum de 2 000 signes et, obligatoirement, d'une présentation de ou des auteur·e·s de la proposition en 300 signes maximum.

La communication peut être présentée par une équipe d'un maximum de 3 personnes, mais, quel que soit le nombre d'intervenant·e·s, le temps alloué est de **20 minutes par communication**. Une même personne ne peut présenter qu'un maximum de deux communications, seule ou en équipe.

Chaque communicant.e. devra être inscrit.e et avoir réglé ses frais d'inscription avant **le 12 mai 2022**. Pour la bonne marche du Congrès et l'inscription en ligne aux ateliers, les communicant.e.s, dont la proposition a été retenue, mais qui n'auraient pas acquitté le règlement des frais d'inscription verront leur proposition annulée et retirée des préactes. Ils/elles ne pourront pas communiquer au Congrès. La publication des articles avant ou après le Congrès de l'AIFRIS a vocation de rendre visible les travaux de recherche et d'innovation en matière d'intervention sociale en langue française. Il est donc souhaité que tout.e communicant.e dépose sur le site selon la même procédure, avant **le 12 juin 2022**, le texte complet de sa communication de 8 000 à 10 000 signes environ, sous format texte. Ce dernier sera mis en ligne en accès public instantanément, disponible notamment pour les congressistes.

Tout.e communicant.e aura la possibilité de déposer un résumé en anglais de 50 à 100 mots afin que la communication soit repérable par les moteurs de recherche anglophones. Il n'y aura pas de publication papier des actes du Congrès, mais les communicant.e.s qui souhaitent déposer un article plus important (environ 30 000 signes) avant ou après le Congrès, pourront le faire en ligne par le même processus. Cet article en PDF complètera l'article complet et sera visible instantanément dans l'accès public en ligne. Une fois cet article en langue française déposé sur

le site sous format PDF, tout.e communicant.e a la possibilité de déposer un autre article toujours sous format PDF, dans la langue de son choix.

Conditions générales de dépôt d'une communication

Tous les textes déposés par les communicant·e·s dans la base de données de l'AIFRIS deviennent possession de l'association. Toute personne qui dépose accepte cette clause. Pour autant, cette clause n'est pas exclusive. La personne qui dépose garde la copropriété de son texte et peut en faire tout usage qui lui convient.

Les textes, propriété de l'AIFRIS, le restent y compris après le décès de l'auteur·e. De même, dès qu'un texte est déposé, le compte créé pour le dépôt ne pourra plus être supprimé.

Si l'auteur·e ne peut à aucun moment demander la suppression de ce texte, il peut en revanche demander une modification, une correction ou le dépôt d'un texte plus long amélioré. L'auteur·e peut corriger lui-même le texte du résumé de la communication jusqu'au moment où celui-ci est proposé à l'évaluation du comité scientifique. Ensuite, une fois que le résumé est proposé, l'auteur peut demander une modification en s'adressant au gestionnaire de la base de données, postmaster@aifris.eu.

L'auteur·e a accès à son compte personnel et peut en modifier tous les contenus à tout moment, à l'exception de la correction du courriel qui a servi à créer le compte dont la modification doit être demandée aux gestionnaires de la base de données.

Toute personne qui crée un compte est automatiquement abonnée à la lettre de l'AIFRIS. Elle peut à tout moment accéder à son compte pour supprimer cet abonnement.

Evaluation des propositions

Les évaluations sont effectuées selon la méthode du «double aveugle» par le comité scientifique au fur et à mesure du dépôt des résumés et les résultats sont communiqués individuellement par mail, environ un mois après la date de dépôt de la proposition.